



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



**COLLÈGE INTERARMÉES
DE DÉFENSE**

Paris, le 24 mars 05

Groupement enseignement général

Commandant
Cyrille Duvivier
C1

Fiche de géopolitique

OBJET : La souveraineté étatique a-t-elle un avenir ? (Sujet n°4).

La géopolitique enseigne de déduire des réalités¹ un enseignement des logiques de relations entre les Etats. La pensée dominante est aujourd'hui à la disparition de cette dernière notion au profit de celle de la mondialisation. Faudrait-il en déduire que ces deux idées sont exclusives l'une de l'autre ?

Osons affirmer que l'avenir de la souveraineté des Etats n'est pas menacé par ce phénomène de la mondialisation, mieux, que cette dernière ne peut s'entendre que relativement à la notion d'Etat, qui demeure la cellule de base de la puissance. Le jeu des alliances naturelles² permettant alors éventuellement d'élargir la notion de leur souveraineté.

Il convient pour cela d'analyser l'erreur que constitue le dogme de l'absolu transnational qui semble s'édifier sur des piliers³ qu'il rejette, de rappeler ce qui fait la force de l'Etat en dépit des modes⁴ autoritaires et d'accepter de transposer cette soi-disant défaite à la nature même de l'Homme.

1. Le fait transnational : un absolu sans fondement.

La mondialisation qui est systématiquement opposée à la notion de souveraineté des Etats ne peut en fait se définir que par rapport à ces mêmes Etats, en tant qu'elle est une

¹ Géographiques et par extension, économiques, sociologiques, historiques, démographiques...

² C'est-à-dire : « pas contre-nature » : Les cultures et les identités restant compatibles.

³ Les Etats.

⁴ « Etre dans le vent, c'est avoir un destin de feuille morte... »

dimension des échanges qui, si elle dépasse leurs relations horizontales ou bilatérales, se caractérise par opposition à ces dernières. L'un et l'autre se définissent mutuellement et la disparition de l'un entraîne nécessairement celle de l'autre. L'idée transnationale ne date pas de notre époque, qui croit tout inventer, et s'est toujours déterminée en référence à l'Etat. Preuve en est qu'il est impossible de trouver une définition, même au sein de l'école transnationaliste, qui ne fasse mention du cadre étatique.

L'Etat est partout. Que les modes de pensée ou les cultures l'appréhendent différemment, qu'ils le définissent comme une entité territoriale ou une entité politique, l'Etat est la pièce de base de l'échiquier mondial. Il est prégnant qu'il convient de ne pas confondre le contenu d'avec le contenant et, qu'à l'instar de ce que font aujourd'hui les spécialistes militaires du ciblage qui étudient comment parvenir à un effet en analysant le mode opératoire de l'objectif, on ne peut définir un Etat exclusivement par rapport à son fonctionnement précis.

La famille est la cellule de base de la société en dépit de tout ce que les individualismes pourront prétendre : l'homme est un être de relation, relation qui est un des attributs de la société. C'est pourquoi il est vain de vouloir affirmer que les relations de puissance ne sont pas liées à des ensembles d'individus et donc que le fait transnational ne s'appuie sur rien. Réformer un Etat, le remodeler, ne signifie en rien que sa souveraineté n'existe plus : elle revêt un caractère qui s'adapte aux évolutions de l'histoire. La carte du monde est en perpétuelle redéfinition mais n'est qu'un assemblage d'Etats.

2. La force de l'Etat.

A l'heure du débat sur la construction européenne, la notion de puissance est dans tous les esprits, non pour la prôner, mais pour se définir relativement à elle : pour ou contre une Europe puissance ? Un peuple ou une Nation fonde son indépendance ou sa dépendance sur sa capacité ou non à s'organiser, à se pérenniser et à rayonner. Certains critères s'imposent plus ou moins pour définir les attributs de la puissance : l'activité et le *rayonnement économique* par exemple, la *surface* du territoire ou bien mieux, la *démographie*. Le PP30⁵ considère que « la démographie reste un élément structurant de la géopolitique, constitutif de la puissance » et ajoute : « Avec les évolutions technologiques (transports, NTIC), militaires (nucléaire, espace) et économiques (mondialisation, globalisation) qui permettent de s'affranchir de la « loi du nombre », la valeur relative des enjeux démographiques a pu être contestée par certains chercheurs. Or, l'analyse tendancielle de l'évolution démographique à l'horizon considéré fait apparaître que même si elle ne constitue en rien un caractère exclusif de la puissance, elle déterminera encore amplement la position des Etats sur la grille des puissances ». Quelques démographes et politologues, comme Alfred Sauvy, se sont lancés dans la problématique de la relation entre puissance et démographie mais la portée de leurs réflexions est restée trop faible.

Ces trois attributs se combinent merveilleusement : Un grand territoire peuplé est l'assurance d'un marché intérieur puissant et d'une économie à fort potentiel. La Chine, qui n'a pas misé sur un modèle ultra libéral niant les spécificités, est un Etat doté de ces trois attributs et entrevoit son avenir avec sérénité. Il lui faudra parvenir à faire la transition entre son modèle politique, dont ce siècle a démontré qu'il était la ruine de l'individu et de toutes les formes de ses associations (famille, communautés, cultures,...), et le modèle qui mettra en valeur la grandeur du travail pour la réalisation individuelle de l'Homme.

Il est surprenant de constater que les champions hors catégorie actuels et inventeurs de la mondialisation n'en font qu'un usage modéré, ou à tout du moins calculé... Les Etats-Unis sont en effet souvent à l'origine de beaucoup de dynamiques supranationales mais ils évitent d'en être membres et de se plier en conséquence aux règles et contraintes qu'elles édictent. L'hyper puissance du moment qui s'impose par son économie, sa technique ou sa démographie use aujourd'hui d'une souveraineté inégalable et inégalée à court terme. Son

⁵ Plan prospectif à 30 ans.

jeu vis-à-vis des tribunaux internationaux ou des instances de non prolifération nucléaire est suffisamment désordonné pour l'établir mais ne risque rien en l'absence de souveraineté comparable dans le monde actuel.

3. Etat et personnalité.

La faiblesse des organisations qui se traduit actuellement par des théories annonçant l'inéluctable processus de transition vers des organismes supra nationaux, est une manifestation parmi d'autres de l'évolution des sociétés et des individus qui les composent. Antoine de Saint Exupéry disait de Guillaumet : « sa grandeur est de se sentir responsable ». La facilité qui gagne le monde occidental ou développé, celui-là même qui prône la mondialisation et la globalisation, conduit les sociétés à oublier leurs repères et le sens de beaucoup de choses, en particulier la responsabilité individuelle qu'a chacun de prendre sa part à l'élaboration du bien commun. En ce sens, la déresponsabilisation de l'Homme, dont il comprend de façon surnaturelle qu'elle n'est pas un bien, trouve sa théorisation dans la fin des souverainetés de façon à se déculpabiliser de ce travers de nos sociétés matérialistes.

Pour devenir un homme, l'enfant a besoin d'une phase de transition déroutante, parfois violente où cohabitent lors de l'adolescence un « pas tout à fait homme » et un « plus tout à fait enfant ». Ce processus douloureux est le gage d'une maturité qui sera nécessaire à sa survie par la suite. Lors de cette phase, on assiste à un rejet quasi systématique des évidences anthropologiques qui n'est pas sans rappeler ce rejet actuel de la notion de souveraineté.

Saint Augustin a montré que l'homme peut se tromper en croyant avoir trouvé ce qu'il est, mais il ne se trompe pas en découvrant qu'il est « recherche de son être », interrogation sur son être. Cette recherche d'intériorité est un facteur d'accomplissement, de relation à l'autre, et ainsi facteur d'extériorité. Nier la souveraineté et ses capacités à produire et rester, c'est nier le potentiel créateur de l'intériorisation. C'est par un bon usage de la souveraineté qu'un Etat peut rayonner au-delà de sa seule échelle et être un acteur remarqué des échanges supra nationaux.

Rappelons pour mémoire que les deux piliers de l'Europe de Maastricht sont les principes de solidarité et de subsidiarité, qu'ils sont les mêmes que ceux professés par l'Eglise catholique dans sa doctrine sociale. La mise en application du deuxième passe par l'expression d'une souveraineté des Etat qui doit s'inscrire dans un concert plus vaste des Nations.

La souveraineté des Etats peut aujourd'hui se décliner en plusieurs niveau au sein d'alliances constituées selon des principes de cohabitation des identités et des cultures sagement respectés.